



## DOSSIER DE PRESSE

### Programme "Habiter mieux"

14 septembre 2016



---

### CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire,  
Préfecture de la Loire-Atlantique  
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)  
02 40 41 20 91 / 92  
[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)  
[www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr)

## SOMMAIRE

- 1) Visite d'un logement rénové à Nort-sur-Erdre ..... page 2
- 2) Habiter mieux : une accélération des objectifs en 2016 et 2017 ..... page 4
- 3) Aides à la rénovation énergétique ..... page 5

## 1) Visite d'un logement rénové à Nort-sur-Erdre

Le 14 septembre, le préfet de la région des Pays de la Loire visite, à Nort-sur-Erdre, un logement rénové grâce au financement du programme « Habiter mieux » en présence de l'ensemble des acteurs ayant contribué à la réalisation des travaux (l'association SOLIHA, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Conseil régional, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CECG) et la commune de Nort-sur-Erdre).

### **Contexte de l'opération :**

Situé sur le territoire de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres, à Nort-sur-Erdre, le projet s'inscrit dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG), conclu avec l'ANAH.

Cette opération de réhabilitation du parc privé ancien est animée par l'association SOLIHA Loire-Atlantique. Elle couvre les périodes 2013-2014 puis 2014-2017.



Le couple de propriétaires, âgés de 58 et 62 ans, a été orienté vers SOLIHA par la Caisse de retraite du régime social des indépendants (RSI) en 2013. Monsieur est un ancien entrepreneur de maçonnerie, en situation de handicap depuis 10 ans. Madame est en activité.

Suite à l'enquête sociale réalisée par SOLIHA dans le cadre du PIG "Habiter mieux" de la Communauté de communes, le couple s'est dirigé en priorité vers un projet de rénovation énergétique compte tenu de l'opportunité de bénéficier des aides financières mises en place par l'Etat, le Conseil régional et la Communauté de communes. Un projet d'adaptation de la salle de bain a été défini, par la suite, en 2015.

### **Etat des lieux du logement :**

Construite au 19<sup>ème</sup> siècle, sur 2 niveaux, la maison a été rénovée en 1977 puis agrandie en 1980. D'une surface de 176 m<sup>2</sup>, le logement présentait des problèmes d'isolation au niveau des combles, des murs et des menuiseries. De plus, il ne possédait pas de ventilation mécanique contrôlée (VMC). Le chauffage et l'eau chaude sanitaires étaient assurés par le gaz en citerne. L'étiquette énergétique était de classe D, sur une échelle de A à G.

Par ailleurs, la salle de bain n'était plus adaptée à l'état de santé des occupants, avec une baignoire difficilement accessible et une configuration ne permettant pas une circulation aisée.

### **Préconisation de travaux :**

SOLIHA a réalisé un diagnostic thermique du logement et a pris en considération les capacités financières du ménage pour définir un projet de travaux.

La priorité est donnée :

- à l'isolation des murs de la façade nord du pignon ouest et des combles ;
- à l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable ;
- au remplacement de toutes les menuiseries par des doubles vitrages et une isolation renforcée.

Les travaux permettent une réduction de la facture d'énergie de 46 % par rapport à l'état initial. Après travaux, le logement est classé en étiquette B.

### **Plan de financement :**

Montant total TTC des travaux de rénovation énergétique : **30 944 €**

Subventions :

- ANAH : 10 000 € (État)
  - Prime "Habiter mieux" : 3 500 € (État)
  - Conseil régional : 9 000 €
  - Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres : 1 000 €
- Soit un total d'aides de **23 500 € qui représente 76% de la dépense**

Le reste à charge, soit 7 444 €, est financé par les économies du couple mais pourra donner droit à un crédit d'impôt de 30%. La facture d'énergie sera également significativement réduite.

Les travaux ont été réalisés par des entreprises locales, de juin 2014 à octobre 2014.

A la suite de cette première phase de travaux, les propriétaires ont souhaité adapter la salle de bain afin de pouvoir rester à domicile le plus longtemps possible. Ce projet comprend le changement de la baignoire pour une douche à l'italienne, l'installation d'un meuble vasque adapté au handicap et la mise en place d'une porte coulissante pour un montant TTC de 7 738 €. Les travaux sont financés par la caisse de retraite RSI à hauteur de 3 000 €.

### **L'accompagnement de SOLIHA**

Les professionnels de SOLIHA accompagnent les propriétaires dans leur projet avec :

- des visites à domicile et la réalisation de diagnostics thermiques et d'accessibilité ;
- le conseil technique et les préconisations de travaux adaptés à chaque situation ;
- la réalisation d'enquêtes sociales et un accompagnement pour la recherche des financements appropriés à chaque situation ;
- l'accompagnement administratif, le montage et le dépôt des demandes de subventions et de prêts sociaux ;
- le contrôle des travaux avant le déblocage des aides et l'information sur les éco-gestes et l'utilisation des équipements installés.

Ces services sont pris en charge par la Communauté de communes avec le soutien de l'ANAH.

## 2) Habiter mieux : une accélération des objectifs en 2016 et 2017

Lancé en 2011 et piloté par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le programme « Habiter mieux » a déjà permis de rénover en France 150 000 logements dont plus de 11 400 dans la région des Pays de la Loire.

Le programme poursuit un triple objectif : social, économique et environnemental.

**Social** : il s'agit à la fois d'améliorer le confort des ménages, de limiter leurs consommations d'énergie et de leur permettre de faire des économies. Il s'agit aussi pour les plus modestes d'entre eux de lutter contre la précarité énergétique.

45 % des bénéficiaires du programme « Habiter mieux » vivent sous le seuil de pauvreté et 60 % ont déclaré avoir souffert du froid avant les travaux ;

**Économique** : le développement d'emplois, non délocalisables, liés à la filière de la rénovation énergétique est un enjeu d'avenir qui participe à la dynamique et à l'attractivité du territoire régional.

Fin 2015, 49 % des dossiers ont fait intervenir des entreprises des communes concernées et 63 % au moins une entreprise du département ;

**Environnemental** : avec près de 44 % de la consommation finale d'énergie du pays et 23 % des émissions de gaz à effet de serre, le bâtiment est aujourd'hui le secteur le plus énergivore. En réduire les consommations est capital pour réduire efficacement et durablement les émissions de gaz à effet de serre.

En moyenne, les gains énergétiques sont de l'ordre de 40 % après travaux. Les trois principaux postes de travaux sont l'isolation (65 %), l'installation ou le remplacement de chauffage (62 %) et le remplacement des menuiseries extérieures (50 %).

Le 3 mars dernier, dans la continuité des engagements pris lors de la COP21 et de l'adoption de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Ségolène Royal, et la ministre du Logement et de l'Habitat durable, Emmanuelle Cosse, ont annoncé une accélération du programme « Habiter mieux ».

Les objectifs 2016 et 2017 ont ainsi été réévalués : de 50 000, les objectifs ont été portés à 70 000 logements d'ici la fin de l'année 2016 et à 100 000 logements, d'ici la fin de l'année 2017. Cette année, l'enjeu pour les Pays de la Loire dépasse les 5 000 logements.

Le budget national de l'ANAH a été abondé en conséquence de 164 millions d'euros et 40 millions de crédits supplémentaires ont été réservés sur le Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) pour le versement de la prime « Habiter mieux ». Au total, plus de 840 millions d'euros sont mobilisés en 2016 pour assurer la réussite du programme. L'enveloppe régionale s'élève à plus de 51 millions d'euros.

### 3) Les aides à la rénovation énergétique

Pour bénéficier des aides de l'ANAH, trois conditions sont à remplir :

- être propriétaire d'un logement de plus de 15 ans ;
- respecter un certain plafond de ressources ;
- ne pas avoir obtenu un prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété depuis 5 ans.

Deux aides principales sont allouées au titre du programme :

- une [subvention ANAH](#) : elle représente de 35 à 50 % du coût des travaux dans la limite d'un plafond de travaux de 20 000 € ;
- une [prime « Habiter mieux »](#) : équivalente à 10 % du montant des travaux H.T, elle est versée dès lors que la performance énergétique du logement est améliorée de 25 %.

Outre ces aides, les ménages peuvent obtenir un [crédit d'impôt transition énergétique \(CITE\)](#) sur certains équipements améliorant la qualité environnementale, dès lors que des professionnels labellisés RGE (reconnu garant de l'environnement) sont intervenus. Les dépenses concernées portent notamment sur l'isolation des murs et des toitures, la pose d'équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire (ECS) fonctionnant au bois. Accessible aux propriétaires occupants et aux locataires, le CITE permet de déduire des impôts, 30 % des dépenses d'équipement.

Des aides complémentaires peuvent aussi être allouées par les collectivités locales pour soutenir le montage financier.

En Pays de la Loire, le Conseil régional alloue ainsi une [aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers \(AREEP\)](#) si les travaux permettent un gain énergétique de 40 % et ont été réalisés par des professionnels reconnus RGE. La subvention régionale est accordée sur la base d'un bouquet de travaux comportant au moins deux typologies de travaux parmi les suivants : isolation de la toiture, isolation des sous-sols, isolation des murs donnant sur l'extérieur, remplacement des ouvrants, système de chauffage et de production d'eau chaude, ventilation mécanique contrôlée.



PROPRIÉTAIRE  
OCCUPANT

Et si vous  
ne laissez plus  
le froid entrer  
chez vous ?



Conditions  
au 1<sup>er</sup> janvier 2016



## Et si vous ne laissez plus le froid entrer chez vous ?

☉ Comme votre logement est ancien, le système de chauffage l'est aussi ! Il n'est plus performant et risque à tout moment de tomber en panne. De plus, l'isolation n'est pas bonne, et vos factures pèsent dans votre budget.

Sous certaines conditions, une aide financière et un accompagnement par l'Anah sont possibles. Pour faire le choix des travaux nécessaires, un diagnostic thermique est prévu dans cet accompagnement.

## Quels projets de travaux peuvent être aidés ?

☉ Il s'agit d'améliorer votre système de chauffage ou de production d'eau chaude, comme le remplacement de votre chaudière ou d'engager des travaux qui permettent de mieux isoler votre maison (murs, combles, fenêtres).  
**Dans tous les cas les travaux doivent permettre de réduire la consommation énergétique de votre logement d'au moins 25 %.**

## Quel montant d'aide ?

☉ 35 % ou 50 % du montant total des travaux HT.  
**L'aide de l'Anah est de 7 000 € maximum ou de 10 000 € maximum en fonction de vos ressources.**  
☉ Une prime d'État équivalent à **10 % du montant total des travaux HT** et plafonnée à 1 600 € ou 2 000 € en fonction de vos ressources. Cette prime complètera ce financement.

Exemple de financement

## Les travaux judicieux de Karina et Alfonso

☉ La famille Pinto est heureuse dans son pavillon, mais il est ancien et le chauffage est défaillant. Récemment, leur vieille chaudière a montré des signes de faiblesse. Cela a été le déclic pour envisager des travaux car la facture de chauffage pèse lourd. Ils engagent donc des travaux qui leur permettront de donner une nouvelle vie à leur pavillon : isolation des combles, travaux de menuiseries et installation d'une nouvelle chaudière.



Exemple de coûts

Un diagnostic thermique réalisé par un professionnel a évalué les travaux nécessaires pour un gain énergétique d'au moins 25 %. Leur montant total est de 17 000 € HT (fournitures et main-d'œuvre comprises).

**8 500 €**  
d'aides de l'Anah pour travaux (50% du montant HT des travaux)

**1 700 €**  
de prime Habiter Mieux\*

**SOIT UNE AIDE DE 10 200 €**

\*10% du montant total des travaux HT.



- > Des travaux sont nécessaires dans votre logement ?
- > Une personne de votre entourage ou chez qui vous intervenez aurait besoin d'être accompagnée dans la réalisation de travaux ?

#### Contactez SOLIHA - Le Centre de l'Habitat !

12 rue de la Haltinière  
BP 42533 - 44325 Nantes CEDEX 9  
pigcoeg@centrehabitat.org  
www.centrehabitat44.org

#### Une permanence téléphonique au 02 40 44 99 44

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf le vendredi après-midi)

#### Des permanences en Erdre & Gesvres

(de 9h à 11h, sans rendez-vous)

- > Grandchamp-des-Fontaines (Siège de la Communauté de Communes, 1 rue Marie Curie, Parc d'activité Erette - Grand'Haie) le 1<sup>er</sup> mercredi du mois
- > Fay-de-Bretagne (Mairie), le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois
- > Nort-sur-Erdre (Maison de l'emploi, 2 bis rue du Champ de Foire), le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois
- > Saint-Mars-du-Désert (Mairie), le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois

Une initiative de  
la Communauté  
de Communes



## Des travaux dans votre logement ? Erdre & Gesvres vous accompagne



Programme d'Intérêt Général multi-thèmes 2014/2017

Avec le soutien et la participation de:



### En quoi consistent les aides et à qui s'adressent-elles ?

Ces aides font partie d'un programme d'intérêt général qui vise à accompagner les propriétaires d'Erdre & Gesvres dans leurs travaux de rénovation.

Pour cela, des aides techniques et financières sont mises en place. L'objectif : contribuer à améliorer près de 500 logements d'ici 2017. Sont concernés :

- > Les propriétaires occupants pour des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap, de réhabilitation lourde, sous conditions de ressources.
- > Les propriétaires de logements en location ou vacants destinés à être loués, sous réserve de pratiquer un loyer modéré conventionné, pour des travaux d'économie d'énergie, de rénovation, de remise en état.

### Un accompagnement gratuit et personnalisé

Si votre projet est éligible,

- > Un technicien se déplace chez vous et réalise gratuitement un diagnostic pour évaluer les travaux nécessaires,
- > Un conseiller vous informe sur les aides existantes et vous guide jusqu'à la réalisation de votre projet.

### D'où viennent les aides financières ?

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres, le Département, la Région ou votre caisse de retraite peuvent, sous certaines conditions, subventionner vos travaux.

### Ceci vous concerne ?

Chez moi...

- > J'ai une sensation de froid, d'humidité...
- > En hiver, j'ai besoin d'un chauffage d'appoint...
- > Mes factures d'énergie représentent une part trop importante de mon budget...
- > J'ai des difficultés à accéder à mon logement, à monter les escaliers...
- > Ma salle de bain n'est plus adaptée...
- > Mes fenêtres et mes volets sont difficiles à manipuler ...

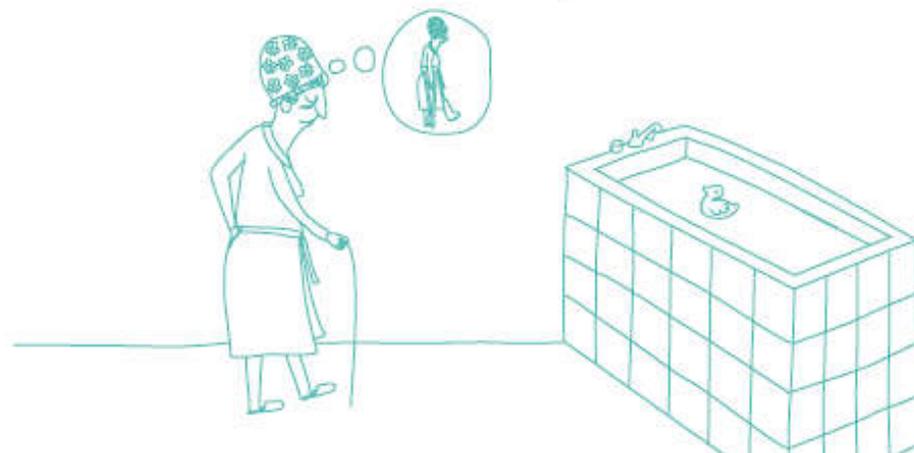
Je suis propriétaire d'un logement que je mets en location et...

- > Il est mal isolé, mon locataire a froid, sa facture de chauffage est élevée...
- > Il n'est plus du tout aux normes, je ne peux plus le louer en l'état...
- > Il est en bon état, mais des travaux de peinture ou de revêtement de sol seraient nécessaires avant sa relocation...

Votre logement se trouve dans l'une des communes suivantes :

**Casson, Fay-de-Bretagne, Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Nort-sur-Erdre, Notre Dame-des-Landes, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert, Sucé-sur-Erdre, Les Touches, Treillières et Vigneux-de-Bretagne...**

... SOLIHA - Le Centre de l'Habitat peut vous aider !



Le Mouvement SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, est né de la fusion des fédérations PACT et HABITAT & DEVELOPPEMENT le 20 mai 2015.

C'est le premier réseau associatif national du secteur de l'amélioration de l'habitat. Son objectif est de favoriser le maintien et l'accès dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables



Photos : F. de La Roche, J. de La Roche, P. de La Roche, Janvier 2016 - Création B&B Agency

Il déploie 5 métiers sur l'ensemble du territoire national

LA RÉHABILITATION  
ACCOMPAGNÉE  
AU SERVICE DES  
PARTICULIERS

LA CONDUITE  
DE PROJETS DE  
TERRITOIRE

L'ACCOMPAGNEMENT  
DES PERSONNES

LA PRODUCTION  
D'HABITAT  
D'INSERTION

LA GESTION  
LOCATIVE SOCIALE

Les associations du Mouvement SOLIHA sont agréées «Service social du logement social» ce qui leur ouvre droit à bénéficier d'aides publiques et à contractualiser avec les autorités publiques.



Le Mouvement SOLIHA est le premier réseau associatif à avoir mis en place une démarche qualité de service fondée sur la certification de «Services d'amélioration de l'habitat à finalité sociale et d'insertion par le logement» (certification Qualicert-SGS).

NOTRE MISSION, VOUS ACCOMPAGNER POUR  
**ADAPTER**  
VOTRE LOGEMENT



Bien vivre chez soi dans un logement  
accessible et adapté.

SOLIHA

12 rue de la Haltinière, BP 42533 - 44325 NANTES cedex 3  
Tel. 02 40 44 99 44 - contact.loireatlantique@solihha.fr

loireatlantique.solihha.fr

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

LOIRE ATLANTIQUE

UN HABITAT

# ADAPTÉ,

CONDITION DU MAINTIEN À DOMICILE

*L'avancée dans l'âge ou les accidents de la vie réduisent parfois l'autonomie. Notre mission est de vous accompagner dans l'adaptation de votre logement afin de favoriser autonomie et maintien à domicile. Chaque situation implique une approche globale et personnalisée permettant de proposer des solutions d'habitat adaptées aux besoins.*



“ Je ne pouvais plus utiliser ma salle-de-bains. Sur le conseil de ma mairie, j'ai pris contact avec l'association SOLIHA. Une ergothérapeute est venue étudier avec moi les possibilités d'adaptation et m'a aidée à préciser mes besoins ». SOLIHA a préconisé le remplacement de la baignoire par une douche et la mise en sécurité du réseau électrique. Une estimation des travaux a été établie et les financements possibles recherchés. «Aujourd'hui, j'utilise ma salle d'eau en toute sécurité et ça me change la vie ! »  
→ Mme YD. 78 ans retraitée

“ Suite à un accident, M. VP doit vivre en fauteuil roulant et son logement doit être adapté. À sa demande, le technicien spécialisé de l'association SOLIHA est venu réaliser un diagnostic et proposer l'aménagement des accès au pavillon et l'adaptation de la cuisine et de la salle d'eau. «Sur la base du projet que j'ai validé, SOLIHA m'a aidé à mobiliser les financements auxquels j'avais droit ». «J'ai plaisir à recevoir, cuisiner. Mon autonomie, je l'ai retrouvée.»  
→ M. VP. 35 ans, propriétaire de son logement

NOUS VOUS AIDONS À RESTER

# AUTONOME

DANS VOTRE LOGEMENT EN L'ADAPTANT À VOS BESOINS



**AVEC VOUS, NOUS ÉLABORONS UN PROJET ADAPTÉ À VOS BESOINS**

Visite à domicile d'un technicien spécialisé et/ou d'un ergothérapeute :

- > **Évaluation de vos besoins**
- > **Conseils et élaboration**, avec vous, du projet d'aménagement
- > **Définition** d'un programme de travaux
- > **Estimation** des coûts de travaux



**NOUS VOUS AIDONS À FINANCER VOS TRAVAUX**

- > **Informations utiles** sur les sources de financement que vous pouvez mobiliser
- > **Conseils sur les aspects administratifs**, réglementaires et juridiques de votre projet
- > **Constitution et dépôts des dossiers administratifs** et des demandes de subventions en lien avec nos partenaires (caisses de retraite, département, MDPH, CCAS, ...)
- > **Vérification des devis** et validation des factures



**EN CAS DE BESOIN, NOUS POUVONS ASSURER LA CONDUITE DU CHANTIER**

- > **Etablissement du dossier de demande d'autorisation de travaux** (déclaration préalable ou permis de construire)
- > **Consultation des entreprises**, commande de travaux et suivi de chantier

**ATTENTION : pour bénéficier des subventions identifiées, ne commencez pas vos travaux avant l'accord de SOLIHA.**





## SOLIHA vous accompagne à toutes les étapes de votre projet

### → Définir avec vous un projet réaliste :

- **Diagnostics thermiques** avec préconisations de travaux et calcul des gains thermiques
- **Diagnostics autonomie** tenant compte de votre état de santé, des possibilités d'aménagement, de votre budget
- **Visites avant achat** : qualité du bien, estimation des travaux, conseils techniques sur les possibilités constructives.

### → Financer votre projet en tenant compte de votre budget :

- **Information** sur les aides financières et dispositifs fiscaux existants
- **Plan de financement personnalisé**
- Constitution des demandes **d'aides** financières
- **Dépôt des dossiers auprès des financeurs** et déblocage des aides

### → Suivre votre chantier en toute sérénité :

- **Consultation des entreprises** et conseil sur le choix des devis
- **Visites de chantier**
- **Visite de fin de travaux.**



« J'ai dû adapter ma salle d'eau suite à des problèmes de santé. Une ergothérapeute de SOLIHA Loire-Atlantique s'est déplacée pour évaluer les travaux adaptés à ma santé. SOLIHA s'est occupé de tout : recherche des financements, des entreprises, contrôle des travaux. Avec des ressources de 900 € par mois j'ai obtenu 8 170 € de subvention, soit 70 % du coût des travaux. Le reste à charge est financé par un prêt à taux réduit qui ne me coûtera que 62 € par mois pendant 5 ans ».

Louise, (75 ans)

« Mon petit salaire ne me permettait pas d'envisager des travaux d'économie d'énergie. Grâce à SOLIHA et avec le programme Habiter Mieux de l'Anah, j'ai profité d'un diagnostic thermique et d'aides financières pour installer une nouvelle chaudière et isoler ma toiture. Toute la famille gagne en confort et mes factures d'énergie sont allégées ».

Véronique, (35 ans, 2 enfants à charge.)



« Avec mes économies, je souhaitais acquérir une maison ancienne, mais les biens correspondant à mon budget nécessitaient de gros travaux. SOLIHA s'est déplacé avant la vente pour estimer les travaux à réaliser et leur coût. J'ai pu négocier un prêt bancaire qui me permet d'envisager mon projet en toute sécurité ».

Christophe, (45 ans)

« J'ai hérité d'une maison vacante en centre bourg, qui nécessite de gros travaux. SOLIHA m'a orienté sur un projet social avec des subventions de 35%. J'applique des loyers modérés pendant 9 ans qui me permettent de rembourser mon emprunt. Mes locataires bénéficient de l'aide au logement, d'un logement « économe en charges » et fiscalement je fais une opération rentable ».

Marcel (68 ans)



SOLIHA Loire-Atlantique (ex Centre de l'habitat) est une association Loi 1901 partenaire des principaux acteurs du logement de Loire Atlantique : Conseil Départemental, CAF, ADIL, Caisses de retraites, MDPH, associations d'insertion etc...

Depuis 60 ans, elle assiste les habitants dans leur projet de travaux. Son action d'intérêt général est au service des propriétaires, notamment des plus modestes.

Elle adhère au premier Mouvement associatif pour l'amélioration de l'habitat, SOLIHA *Solidaires pour l'Habitat*, né en 2015 de la fusion des deux réseaux historiques PACT et Habitat & Développement.

Une équipe de 28 salariés, techniciens, architectes, conseillers habitat, juristes accompagne chaque année plus de 1 000 projets de travaux.

Agréée par l'Agence Nationale pour l'Habitat et l'Etat pour mener des missions de conseil et d'accompagnement des propriétaires, l'association SOLIHA est à votre écoute, que vous ayez besoin de travaux dans votre propre logement ou que ces besoins s'expriment dans votre entourage.



Propriétaires, familles : des solutions existent  
pour mieux vivre dans votre logement.  
N'attendez pas pour nous contacter...

Au siège social à Nantes :

12, rue de la Haltinière, (Porte de Ste Luce), bureaux ouverts le matin de 8h30 à 12h du lundi au vendredi.

Par courrier : SOLIHA, 12 rue de la Haltinière, BP 42533, 44325 NANTES cedex 3

Par téléphone : au 02 40 44 99 44 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (fermé le vendredi après-midi).

Dans nos permanences locales : se renseigner sur le site web pour connaître les jours et horaires.

Sur le WEB : [www.loireatlantique.soliha.fr](http://www.loireatlantique.soliha.fr) et [www.soliha.fr](http://www.soliha.fr)

Par @mail : [contact.loireatlantique@soliha.fr](mailto:contact.loireatlantique@soliha.fr)

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

LOIRE-ATLANTIQUE

Pour en savoir plus...

**Propriétaire occupant:**

<http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/reover-votre-logement/>

**Faire une simulation de votre projet:**

<http://www.quelleenergie.fr/>

**Rénovation Info Service :**

<http://www.renovation-info-service.gouv.fr/>



**Une aide de l'État pour  
un logement économe  
et écologique**

 [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)  
**0800 800 700**  
(service gratuit + prix d'un appel)